

LES ÉCHOS DU CPAG

N° 124 - 2ème trimestre 2023



COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

*Pour qu'une partie de
pêche reste une
partie de plaisir*

- **Rappel réglementations diverses**
- **La pêche du ljeu**
- **Le noeud Peixet**

Sommaire

Photo de couverture Le Sund, photo prise par Jean-Luc JAQUET	p. 1	Les rédacteurs : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET Gérard MONGIN
Le mot du président	p. 3	
Actualités et réglementation Bar Rappel réglementations diverses Comité de façade Pêche et navigation dans les eaux de Jersey	p. 4 p. 4 p. 4-5 p. 5-6	
Côté pêche La pêche du lieu Nos rendez-vous de pêche La pêche et le développement durable : on ne jette rien ! Bizarre bizarre, comme c'est étrange ! Le soleil et la lune Le nœud Peixet	p. 7-12 p. 13 p. 13 p. 14 p. 14 p. 15-16	Comité de rédaction : Patrick ALVES Jean-Luc BRIAULT Jean-Pierre DURAND Jean LEPIGOUCHET
Sécurité	p.16	Impression : Imprimerie MAG'PRINT Philippe MARIE 37 bd Alsace-Lorraine 50200 Coutances Tél : 02 33 45 36 71
Nous rejoindre, se renseigner Bulletin d'adhésion	p. 17 p. 18	
À table	p. 19	
Les rendez-vous	p. 20	

Pour nous contacter, se renseigner :

CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais

Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE

Portable : 06 83 99 36 90

Courriel : contact@cpagranville.fr

Site Internet : www.cpagranville.fr

Nos permanences : tous les mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h à l'adresse ci-dessus

L'effet du cinquantenaire !!!!

50 ans c'est un très bel âge pour notre club et nous pouvons en être très fier. Fier d'avoir toujours partagé avec vous le plaisir de la mer, de la pêche et surtout du respect de la biodiversité marine par une démarche constante d'une meilleure connaissance de cet environnement qui est devenu des plus fragiles et en danger.

Nous pouvons être satisfaits de notre approche et de notre démarche par notre engagement au quotidien pour une bonne qualité de l'eau, une prise de conscience de la fragilité de ce milieu et notre lutte contre les actions déraisonnées de nombreux acteurs qui n'amènent que pollution, prélèvements démesurés de la ressource marine. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir prévenu, combattu, apostrophé, écrit, interpellé, manifesté.

Il faut bien se rendre à l'évidence : nos décideurs ne sont pas à la hauteur des enjeux environnementaux et ce depuis de nombreuses années. En parcourant les ÉCHOS du CPAG, j'ai pu retrouver des courriers datant de pratiquement trente ans alertant des dangers sur des prélèvements exagérés qui sont restés lettre morte de la part des pouvoirs publics. Courage fuyons ! On se repasse la patate chaude, on pratique la politique de l'autruche mais il faudra bien un jour rendre des comptes !!!!

J'aurais espéré en cette année d'anniversaire avoir à faire un tout autre constat, mais la triste réalité est que le changement de comportement de ceux qui sont censés nous améliorer notre cadre de vie n'est pas pour demain.

Pourtant, il n'est peut-être pas encore trop tard, en tout cas à ce jour on peut encore l'espérer.

C'est vrai qu'il est plus facile de restreindre la pratique de la pêche de loisir que d'interdire des navires de pêche industrielle à ponctionner 150 tonnes de ressources halieutiques par jour sans compter les incidences sur les destructions du milieu marin. Il faudrait bien traiter les sujets par ordre de priorités pour la préservation de la ressource. Mais qui en aura le courage ?

En ce qui nous concerne, nous pouvons avoir la satisfaction de promouvoir une pratique de la pêche de loisir raisonnable et durable : c'est tout à l'honneur de chaque membre du club et nous pouvons en être fiers.

Pour être plus positif, le début de saison s'avère favorable pour une belle saison halieutique.

La dernière grande marée a permis à chacun de faire de beaux paniers et de bien apprécier le retour de marée. En bateau, la pêche du lieu jaune débute de la meilleure manière avec la belle surprise de pouvoir capturer de beaux maquereaux presque plus facilement qu'en période estivale.

C'est pour moi l'occasion de vous souhaiter une belle saison de pêche avec de belles prises et de très beaux moments de partages avec vos amis.

Notre engagement pour une pêche raisonnable et durable est toujours aussi déterminé ; notre démarche en ce sens est constante et sans faille depuis la création de notre club et cela doit rester notre raison d'être pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir.

Le président,
Patrick ALVES

Bar

Réglementation 2023 : en janvier (!) et du 1^{er} avril au 31 décembre, autorisation de ramener 2 bars par jour par pêcheur (taille mini : 42 cm). No-kill du 1^{er} février au 31 mars. **Pêche interdite au filet.**

Rappel réglementations diverses

- Le bouquet est fermé du 1^{er} mars au 30 juin (31 juillet pour Chausey).
- La praire, l'amande, les huîtres et l'ormeau ferment le 30 avril au soir.
- La coquille St-Jacques ferme le 15 mai au soir.
- Seiche : l'usage de 2 casiers à seiches, à pied, est autorisé du 15 mars au 15 juin.
- Pour la zone 50-16, de la cale de Lingreville au havre de la Sienne, fermeture des coquillages fousseurs le 30 avril au soir (probablement dernière année).
- Raie brunette : sa pêche est toujours interdite mais comme les pros ont obtenu cette année un quota ciblé et non plus accessoire, nous avons fait la demande au ministère pour une ouverture à la pêche de loisir.
- Casiers : Les Affaires Maritimes (DML 50) nous ont confirmé que l'usage du casier-piège dit à parloir est interdit pour les crustacés sur la côte ouest du département.
- Hermelles : il y a un projet de protection des hermelles dans la baie et plus particulièrement sous Champeaux. Une réunion était programmée le 10 mars. Nous en reparlerons.
- Baie du Mont : attention ! Un arrêté inter-préfectoral interdit dorénavant la circulation en bateau autour du mont (voir sur notre site internet).
- Minquiers : plusieurs d'entre vous nous ont posé la question de la pêche aux Minquiers. Pour la pêche en bateau, il est admis qu'une carte d'identité en cours de validité, est suffisante. Mais pour pêcher à pied, il est nécessaire de s'enregistrer en ligne auprès des douanes de Jersey via le lien : <https://www.gov.je/travel/maritimeaviation/guidancelegislation/pages/visitingprivat-evessels.aspx>.

Cette déclaration est un formulaire qui permet d'autoriser la pêche à pied dans les îles et îlots du baillage de Jersey sans avoir à passer au bureau des douanes de St-Héliier.

Bien qu'une expérimentation soit mise en place du 22 avril au 30 septembre pendant laquelle les ressortissants français pourront venir **à Jersey** avec une simple CNI, il est préférable de se munir d'un passeport pour un débarquement aux Minquiers.

Comité de façade

Le Comité de façade de suivi de la pêche maritime de loisir a été créé en 2009 et regroupe les représentants de l'Administration et ceux des associations pour dialoguer sur différentes réglementations. Il siège au Havre dans les locaux de la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM MEMN) pour notre façade qui s'étend de la baie du Mont St-Michel à la frontière belge.

La dernière réunion s'est déroulée le 28 février dernier. Les trois représentants du Comité 50/FNPP étaient présents. La DML 76 relance son projet d'arrêté qui avait été retoqué l'an dernier par le préfet de Normandie.

Certes ce projet ne concerne que la Seine-Maritime mais on sent bien que l'administration **souhaiterait l'étendre aux autres départements de la façade, donc la Manche**. Nous avons dénoncé le fait que ce projet engloberait toutes les sortes de pêche or, pour nous la pêche embarquée et la pêche sous-marine doivent rester de compétence nationale ; si tous les départements de France commencent à avoir leur propre arrêté, cela va devenir compliqué et incompréhensible. Il y a déjà les arrêtés pêche à pied qui sont départementaux et à ce sujet nous avons suggéré à la DIRM d'essayer d'avoir une certaine cohérence (cela ne fait que dix ans qu'on en parle) y compris d'ailleurs avec les régions voisines, en l'occurrence la Bretagne, qui n'a pas les mêmes règles que nous (exemple : praires et huîtres ouvertes toute l'année, quota d'ormeaux différent...). Nous avons mis en garde la DML 76 sur un retour inacceptable du quota sur les poissons (en 2006 nous avons attaqué l'arrêté qui en instituait dans le 50 et avons réussi à faire supprimer cette mesure). Seules les espèces en difficulté, clairement identifiées, pourraient faire l'objet d'un quota ; c'est cette position que défend la FNPP. Point positif quand même : l'abandon de la notion d'âge pour pêcher. Autre vive discussion sur les dates de fermeture du bouquet. Certains voudraient le fermer en juillet. En revanche, dans le 76, le bouquet est ouvert en avril/mai/juin. Pas de décision pour l'instant mais les semaines à venir vont être mouvementées.

Enfin nous avons interpellé le délégué de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sur la façon dont les gardes opèrent les contrôles, souvent de façon « musclée ». Nous lui avons demandé que les contrôles effectués par les agents de l'OFB soient faits avec discernement. PV pour un dépassement de quota, pour une pêche en période interdite et du sous-taille, d'accord ; c'est le plus important. Maintenant que l'on fasse remettre à l'eau toute la pêche au motif que la dent de râteau ou de griffe mesure un demi-centimètre de plus que la règle, nous trouvons cela abusif. Le représentant de l'OFB a pris note et va transmettre à ses collègues. On verra.

Comité 50 réélections

Le CA a renouvelé son bureau ; sont réélus à l'unanimité : Jean LEPIGOUCHET, Président ; Denis RICHARD (Bretteville/Ay), Vice-Président ; Joël AUBERT (Créances), Trésorier ; Allain COSSÉ (Diélette), secrétaire ; Denis RICHARD, Trésorier adjoint et Jean-Pierre LECLERE (APPCotentin), Secrétaire adjoint.

Jean LEPIGOUCHET

Pêche et navigation dans les eaux de Jersey

1) Naviguer et descendre sur les Minquiers ou sur les ilots pour pêcher à pied.

Deux zones des Minquiers ont été désignées zones de protection spéciale en vertu de la loi sur la protection des espèces sauvages (2021) de Jersey et quatre zones ont été

désignées aux Ecrehou : interdiction de débarquer sur ces îlots (sauf évidemment en cas d'extrême urgence).

Les îlots des Minquiers touchés par ces interdictions :



Si vous souhaitez atterrir sur les îlots « non protégés », c'est comme atterrir à Jersey. Vous devez remplir une déclaration en douane. Vous trouverez ci-dessous les informations pour remplir cette déclaration sur le site Web gouvernemental :

<https://www.gov.je/travel/maritimeaviation/guidancelegislation/pages/visitingprivatevenues.aspx>

2) Pêcher en bateau dans les eaux de Jersey

Nous avons vérifié que les tailles limites de capture et les quotas que nous avons relevés au début de l'année 2021 sont toujours d'actualité.

Vous retrouverez ces valeurs sur notre site dans la rubrique « Réglementation » puis « Jersey ».

Rappelons de plus que la pêche au thon est interdite dans les eaux des îles Anglo-Normandes (même en « no Kill »).

Gérard MONGIN

La pêche du lieu



Le lieu jaune, *Pollachius pollachius*, appartient à la famille des gadidés comme l'aiglefin, le lieu noir, le colin, la morue, le merlu ou encore le tacaud.

Il possède 3 nageoires dorsales et 2 nageoires annales toutes dépourvues d'épines. Sa mâchoire inférieure est plus grande que sa mâchoire supérieure. La ligne latérale est bien visible et légèrement incurvée. Son corps est pourvu d'écailles de petites tailles peu adhérentes. Il est dépourvu de vessie natatoire.

Rarement solitaire, il vit en petit groupe dispersé sauf en période de reproduction où il forme de grands bancs.

Il vit entre deux eaux ou près du fond jusqu'à 150 m. Toutefois Il est le plus fréquemment sur les fonds rocheux, recouverts d'algues mais aussi dans les épaves où il peut être abondant et sur les ridens.

Le lieu jaune se nourrit principalement de poissons (tacauds, chinchards, lançons...) mais aussi accessoirement de céphalopodes et crustacés (crevettes, bouquets).

C'est un poisson de fond, migrateur, d'eau froide ; il est présent en Atlantique Nord et en Manche.

Le lieu jaune est présent de février à novembre et les périodes les plus propices à la pêche sont les mois de mars et avril, puis à partir de septembre.

Il est présent dans des eaux à 7 °C (température permanente qui se trouve à partir d'une profondeur de 30 mètres).

Il peut atteindre 1,20 m à 1,30 m pour 20 à 30 kg maximum avec un poids de 2 à 5 kg pour une taille moyenne de 60 cm.

Sa durée de vie est de 8 à 10 ans et peut aller jusqu'à 25 - 30 ans ; sa maturité est acquise aux environs de 5 à 8 ans pour une taille de 60 cm.

Le lieu jaune est un poisson puissant mais peu résistant. Il consomme 10 fois plus de calories qu'un bar pour un même effort !!!, ce qui explique bon nombre de ses comportements et nous fournit des informations pour le débusquer, à savoir :

Côté pêche

- Où le trouver ?
- Quand le trouver ?
- Quand s'alimente-t-il ?

1. La réglementation :

La pêche du lieu jaune n'est pas soumise à des périodes de fermeture, même si la ressource est soumise à suivi par les scientifiques ni à quota pour la pêche de loisir.

Sa taille minimale de capture est de 30 centimètres ; la mesure se fait de la pointe du museau à l'extrémité de la nageoire caudale.

Il y a obligation de marquage par coupure de la partie inférieure de la queue dès sa capture ou sa mise à bord.

La connaissance d'une espèce est primordiale pour bien la pêcher (aptitudes physiques, habitat, alimentation, prédation, reproduction ...)

Un poisson a trois obligations vitales pour la survie de son espèce :

- s'alimenter ;
- se reproduire ;
- se protéger de ses prédateurs.

Un poisson est par nature curieux et a un instinct de défense de son territoire (réflexe d'agressivité).

L'ensemble de ces facteurs nous fournit les éléments indispensables à la pêche d'une espèce.

2. Sa localisation :

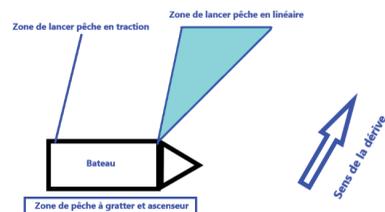
Le lieu jaune se trouve régulièrement :

- près du fond ;
- autour des plateaux-rocheux d'une vingtaine de mètres de profondeur ;
- dans les fosses ;
- derrière les obstacles ;
- dans les champs de laminaires ;
- sur les ridens.

3. Sa pêche :

La pêche du lieu se pratique en bateau en pêchant :

- À la traîne ;
- À la verticale ;
- En linéaire ;
- À gratter.



Les zones de pêche en fonction du type d'animation

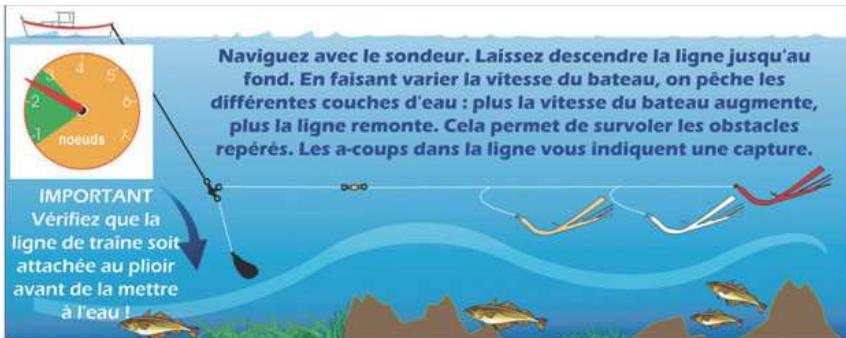
P. Alves 09/2022

♦ La pêche du lieu à la traîne :

Les principes de base :

- Traîner près du fond ;
- Vitesse du bateau : 2 à 3 nœuds maximum ; à une vitesse d'1 nœud le déplacement est de 0,50 m par seconde.
- Le matériel :
 - Corps de ligne : 120/100^{ème} en cordelette ou nylon ;
 - Triangle de traîne ;
 - Plomb poire : 1 à 2 kg pour des fonds de 20 m suivant le courant, relié au triangle de traîne par un nylon 70/100^{ème} ;
 - Bas de ligne : 15 brasses, 50/100^{ème} ;
 - Leurre : anguillon.

Schéma Flashmer :



♦ La pêche du lieu à la verticale :

La pêche à la verticale se pratique soit :

- avec des leurres artificiels ;
- avec des leurres naturels : le lançon.

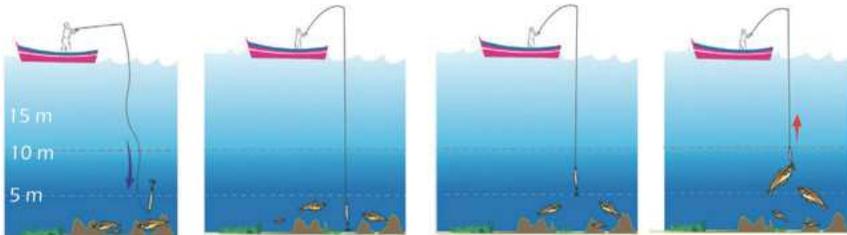
Montages pour la pêche du lieu : généralités



Côté pêche

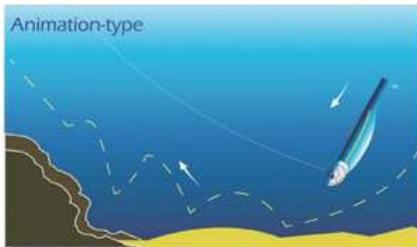
◆ La technique de l'ascenseur :

Schéma Flashmer :



◆ La pêche à gratter :

Schéma Flashmer :



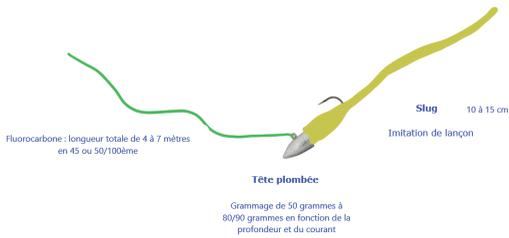
Pour simplifier, c'est un lancer / ramener près du fond. Utilisez de préférence un shad prémonté en texan afin d'éviter les accroches sur le fond. Ramenez de manière régulière en imprimant des coups de scion qui le feront décoller et redescendre imitant ainsi une proie affaiblie donc vulnérable.

◆ La pêche à la verticale

La pêche à la verticale se pratique avec des leurres artificiels ou des appâts naturels :

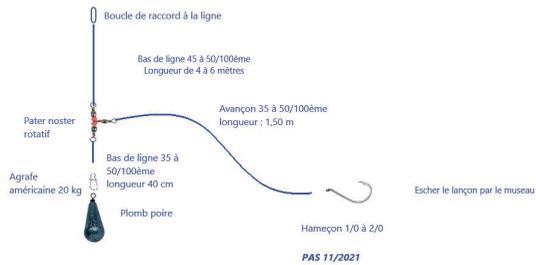
- La mitraille ;
- Les anguillons ;
- Les leurres souples avec têtes plombées ;
- Les jigs.

Montage avec tête plombée et slug



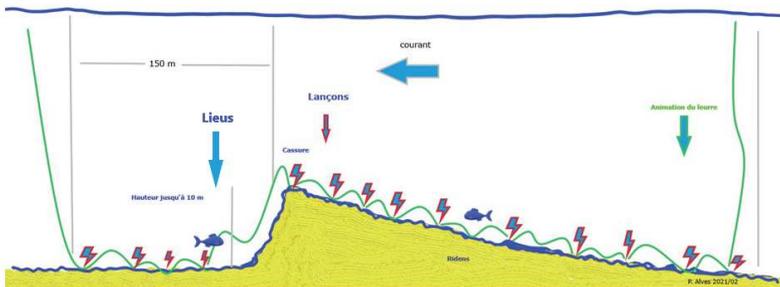
PAS 04/2021

Montage pour la pêche du lieu jaune au lançon



♦ La pêche du lieu jaune sur les ridens

Les ridens



4. Le carnet de pêche

Pour prendre régulièrement du poisson comme le lieu jaune, il faut avoir le réflexe de relever au GPS la position de la prise et l'heure de capture.

De retour à la maison, prenez un petit moment pour remplir votre carnet de pêche en convertissant l'heure de capture en heure marée du type : par exemple pleine mer + 3 heures.

Ainsi, vous aurez une vision précise des créneaux horaires les plus actifs pour la pêche du lieu

5. Les bonnes pratiques pour une pêche responsable

En tant que pêcheur responsable, soignez la conservation de vos prises pour une meilleure qualité gustative :

- Si la taille minimale de capture du lieu jaune est de 30 cm, une taille de 40 cm est minimale pour la consommation ;
- Dès que vous avez décidé de conserver un poisson, vous avez l'obligation de marquer immédiatement le poisson en coupant la partie inférieure de la queue ;
- Pour le respect du poisson et une qualité gustative maximale, il est recommandé de tuer immédiatement le poisson :
 - au moyen d'un petit pic qui sera enfoncé juste au-dessus des deux yeux ce qui aura pour effet de détruire le cervelet ;



- ses œufs seront coupés pour qu'il se vide de son sang ;
- un fil épais sera introduit tout au long de sa ligne latérale pour détruire les terminaisons nerveuses.

C'est une méthode japonaise ancestrale : l'**ikejime**

Dès qu'il aura perdu tout son sang, videz votre poisson, enlevez les œufs et rincez-le à l'eau de mer. Profitez-en pour vérifier le contenu de son estomac et surtout vous n'aurez pas à le nettoyer à l'eau du robinet en rentrant chez vous, il n'en sera que meilleur.

Il sera placé dans une glacière en faisant attention qu'il ne soit pas en contact direct avec la glace.

Nos rendez-vous de pêche

Pour compléter les ateliers mensuels du CPAG, nous avons planifié deux rendez-vous pêche au cours de cette année 2023 :

- **Le 18 juin 2023** pour le Challenge du Loup qui est un concours de pêche en bateau. Tous les renseignements sont disponibles sur notre site Internet et au local de permanence du club,
- **Le 14 octobre 2023** pour un concours de surfcasting par équipe de 2 pêcheurs sur la plage du golf à Bréville sur mer. Vous pouvez vous inscrire en équipe ou individuellement et dans ce cas nous procéderons à un tirage au sort pour former les équipes avec le tirage au sort des postes de pêche. Tous les renseignements sont disponibles sur notre site Internet et au local de permanence du club,
- **Les ateliers « pratique »** : ces ateliers qui sont destinés à faire ses propres montages sont des ateliers à la carte. Il vous suffit de faire votre demande au club ou de réunir un maximum de huit personnes pour que nous définissions une date. Des ateliers « pratique » orientés sur le lancer peuvent être organisés sur la plage à la demande.

La pêche et le développement durable : on ne jette rien !

Nous sommes en pleine saison de la coquille Saint Jacques : c'est un produit 100 % recyclable.

Après avoir décortiqué et conservé les noix, surtout ne jetez pas ce qui reste !!!!

- **Les barbes** : gardez-les pour en faire des appâts à savoir : récupérez uniquement les barbes, étalez-les sur un linge dans un récipient plat, ajoutez du gros sel et laissez reposer 24 heures. Prenez deux barbes, roulez-les pour en faire un petit boudin et ficelez ce boudin avec du fil élastique. Déposez ces rouleaux dans un récipient et mettez-les au congélateur. Vous disposerez ainsi d'un appât de grande qualité pour escher vos montages en bateau ou de surfcasting.
- **Les parties de l'appareil digestif** : à conserver également dans un récipient à mettre au congélateur pour en faire de la strouille lors de vos prochaines sorties.
- **Les coquilles** : pour être totalement en mode durable, vous pouvez piler les coquilles ou les donner à des personnes ayant des poules ou des volailles.

Patrick ALVES

Bizarre, bizarre, comme c'est étrange !!!

Outre les pics de chaleur inhabituels, cette saison estivale nous a livré quelques particularités et en voici trois qui posent questions :

1. le **lieu jaune** qui est un poisson d'eau froide ou fraîche a été pêché tout au long de la saison ;
2. un **bar moucheté** a été pris sur les côtes des plages du débarquement ;
3. tout comme le lieu jaune, le **merlan** est bien un poisson d'eau froide. Cependant, des pêcheurs de notre zone de pêche en ont capturé au cours du mois d'août.

Si vous êtes témoin d'autres phénomènes atypiques, prenez le soin de nous avertir pour que nous puissions ensuite échanger avec des spécialistes de la pêche, de la faune, de la flore, du climat ...

Patrick ALVES

Les astres ne sont pas un désastre Ça gravite dans l'univers Entre ombre et lumière

Nous savons tous que le soleil est un principe masculin, la lune un principe féminin.

À partir de cet état de fait, des questions se posent, en effet :

Quand de bon matin le soleil se lève, la lune pleine se couche ;
Quand le soleil se couche, la lune pleine se lève.

Quinze jours plus tard :

Quand de bon matin, le soleil se lève, la lune nouvelle se lève ;
Quand le soleil se couche, la lune nouvelle se couche.

Nous pouvons penser que le soleil préfère les nouvelles lunes, aussi, lorsque leur rencontre laisse espérer un instant de convivialité, eh bien les deux s'éclipsent,

Moralité : contre vent et marée, la lune et le soleil ne se rencontrent jamais.

Jean-Claude MIGNOT



Noeud PEIXET

Ce nœud permet de relier une tresse à un bas de ligne en nylon ou en fluorocarbone. Pour des raisons de clarté j'ai utilisé des cordelettes (tresse en rouge, bas de ligne en blanc).



Réalisez d'abord un nœud en huit avec la tresse ;



Faites passer le bas de ligne dans la première boucle du nœud en huit par-dessous, puis par-dessus dans la deuxième boucle ;



Commencez à faire des tours (environ douze) avec le bas de ligne autour de la tresse ;



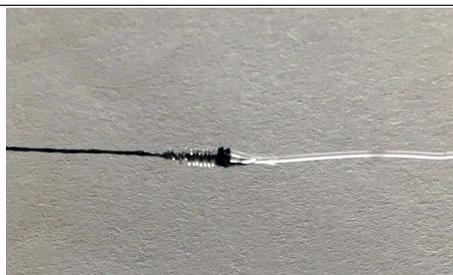
Puis repartez dans l'autre sens vers le nœud en huit ;



Effectuez le même nombre de tours qu'à l'aller ;



Reprenez dans la deuxième boucle par-dessus (à l'inverse du premier passage) puis par-dessous dans la première boucle ;



Serrez le nœud en huit mais pas complètement. Tirez sur les deux brins du bas de ligne progressivement afin que les tours viennent en butée sur le nœud. Mouillez bien avec votre salive pour éviter tout échauffement qui pourrait entraîner une cassure.

Serrez ensuite fortement le nœud en huit. Tirez fortement sur les deux brins du bas de ligne. Coupez les excédents de tresse et de bas de ligne (pas trop ras). Ci-dessus le résultat final avec de la tresse et du fluorocarbonate.

Jean-Pierre DURAND

SÉCURITÉ

Rappel : Vous pouvez recycler vos anciens feux de détresse.

Les feux à main, les fusées parachutes, les fumigènes, obligatoires pour certaines zones de navigation sur un bateau dans le cadre de la sécurité en mer sont des matériels pyrotechniques classés dans la catégorie des explosifs : **ils sont désormais soumis à l'obligation REP visée à l'article L. 541-10 du code de l'environnement.**

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les magasins d'accastillage sont tenus de collecter vos engins de détresse pyrotechnique sans obligation d'achat en échange.

Les produits sont ensuite acheminés par un transporteur agréé pour être détruit dans un centre de traitement autorisé, sans nuisance pour l'environnement.

C'est l'éco-organisme PYRÉO, agréé par le ministère de la transition écologique, qui est à l'origine de cette mesure, en partenariat avec la structure Citeo.

En cas de trop grosse quantité. (15 produits et +), ne vous rendez pas en magasin et contactez directement la structure en précisant la nature et la quantité de vos produits soit :

Par courriel : contact@citeo.com ou par tél. : 01 81 69 06 00

Jean-Luc BRIAULT

Créé le 16 décembre 1973, le **CPAG** a pour objet la pratique de la pêche à pied, du bord et en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le **CPAG** compte 400 membres adhérents, plus de 60 partenaires.
Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le **CPAG** organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :

La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.
Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « **Les ÉCHOS du CPAG** », éditée à 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1^{er} trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « **Guides techniques** » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer ...

Il réalise chaque année un « **Annuaire des marées** » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin une permanence sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant-port.
Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.

Chaque année, lors de l'assemblée générale du club au mois d'octobre, le CPAG récompense les plus belles prises de l'année.

Il organise un concours de surfcasting ainsi qu'avec l'APH et le Yacht Club de Granville, en partenariat avec le port de Hérel, un concours de pêche (le Challenge du Loup).

Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.

Il est un des organisateurs de la fête des voisins de pontons avec l'APH, le Yacht Club de Granville et le port de Granville, ...

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion

N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !



Nouvelle adhésion

Renouvellement d'adhésion

Adhésion du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Civilité : M. Mme
 Nom : Prénom :
 Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
 Adresse :

 Code postal : Ville :
 Téléphone : fixe mobile :
 Courriel :@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON un kayak : OUI / NON
 Immatriculation : Nom :
 Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec
 Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale :
 Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le
 Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	23 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	15 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG
 Bureau du port de plaisance de Hérel
 Promenade du Docteur Paul LAVAT
 50400 GRANVILLE

Date : Signature :

cadre réservé au CPAG	
N° de carte CPAG :	N° FNPP :
Règlement : chèque <input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/>	Enregistrée le

Recette de thon rouge



Le CPAG s'étant lancé dans l'organisation de la pêche au thon depuis quelques saisons, il semblait intéressant de partager deux recettes faciles et aux dires des convives pas mauvaises du tout ...
Voici la première.

Pavé de thon aux légumes d'été

Infos pratiques : Nombre de personnes : 4, Temps de préparation : 25 min, Temps de cuisson : 1 h10, Degré de difficulté : Très facile.

Ingédients : 1 tranche épaisse de thon rouge (environ 800 g), 3 courgettes, 3 tomates, 2 oignons rouges, 2 aubergines, 1 poivron rouge, 1 poivron vert, 5 gousses d'ail, 1 poignée d'olives, 1 bouquet garni, herbes de Provence, 1 cuillère à café de curry, 5 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1/2 baguette, sel, poivre.

Mise en œuvre : Pelez les oignons, lavez les courgettes, les tomates, les aubergines et les poivrons.

Ouvrez les poivrons, ôtez le pédoncule, épépinez-les et découpez-les en lamelles. Taillez les autres légumes en gros morceaux. Faites-les revenir sur feu doux dans une grande cocotte avec 4 cuillères à soupe d'huile d'olive.



Ajoutez 4 gousses d'ail écrasées, les olives, et le bouquet garni. Salez, poivrez et laissez mijoter 30 minutes environ à feu doux en remuant de temps en temps.

Préparez la tranche de thon, parsemez-la de thym frais, de sel, de poivre et de curry. Glissez-la, entière au milieu des légumes dans la cocotte.

Couvrez et laissez mijoter 40 minutes environ à feu très doux.

Découpez la baguette en rondelles et frottez-les avec la dernière gousse d'ail.

Faites chauffer le reste d'huile d'olive dans une poêle et faites-y dorer les croûtons à l'ail sur feu doux.

Servez le thon aux légumes avec les croûtons à l'ail.

Jean-Luc BRIAULT

Les prochains rendez-vous

Ateliers mensuels	
28 avril 2023	La pêche de la dorade
26 mai 2023	La pêche du bar
30 juin 2023	Le surfcasting et la pêche à rôder
22 septembre 2023	Le matelotage
27 octobre 2023	Les cartes marines
24 novembre 2023	La cuisine de la mer
Ateliers « pratique »	
	<p>Les nœuds de pêche Les nœuds de raccord tresse / fluorocarbonate Les montages « surfcasting et pêche à rôder » Les montages « pêche en bateau » La pratique du lancer (en bord de mer)</p> <p>Ces ateliers se déroulent par groupe de huit personnes au maximum et sur inscription.</p>
Animations pêche	
18 juin 2023	Challenge du Loup
14 octobre 2023	Concours de surfcasting de 16h30 à 20h30
Autres manifestations	
15 avril 2023	Soirée du CPAG – Granville : salle de Hérel
10 juin 2023	Fête des voisins de pontons – Port de Hérel
20 octobre 2023	Assemblée générale du CPAG
À déterminer	Conférence Arnaud Filleul : thème « 50 ans de pêche de loisir - bilan et perspectives »